



Réunion Aménagement du site de la Corbinais

Présents :

Rennes Métropole

Mme Dao-Varieras, M. Emery

Commune de Laillé

Mme Louapre, M. Perreul, Mme Briand, M. Gillot, Mme Marrec, Mme Dréano

Résidents des villages de la Corbinais, la Rouesnais, la Macillais

Mme Poinot, M. Delpierre, M. Meunier, Mme Mesnil, Mme Hervé, Famille Chenard, M. Meunier, Mme Deffains, M. Houllier, M. et Mme Hervet, Mme Tardif, M Cardinal, M Guyomard, (liste non-exhaustive).

Après un tour de table, Mme LOUAPRE introduit la réunion.

Lors d'une précédente réunion du 6 octobre 2020 portant sur les modalités de gestion du site de la Corbinais lorsque Rennes Métropole aura acquis le plan d'eau (si cette acquisition aboutit), un habitant convié a relayé un certain nombre d'inquiétudes des riverains.

Il a dès lors paru nécessaire d'associer ceux-ci afin que leurs observations sur le projet d'aménagement puissent être prises en compte dans toute la mesure du possible.

Mme Daovarieras et M. Emery présentent le projet global « Vallée de la Vilaine » avec un focus sur les aménagements envisagés sur le site Lailléen.

Principales questions et observations des riverains :

- Pourquoi aménager le site « terminal » de la voie des Rivages alors que les travaux de l'amont ne sont pas tous engagés ?
- En 2013, il avait été envisagé de prendre du terrain chez les riverains pour doubler le halage existant. Qu'en est-il aujourd'hui ?
- La commune de Guichen est-elle partie prenante du projet ? Sa participation semble indispensable.
- La présentation montre un projet déjà très avancé. Quel poids a la parole des habitants à ce stade du projet ?

- Il est souhaitable voire indispensable de mettre en place des dispositifs évitant la tenue de « rave parties » sur le site (supprimer la possibilité de se rendre sur site avec des camions, camping-cars et d'amener du matériel). Un bémol est apporté par un riverain qui trouve dommage d'interdire les camping-cars.
- Les 20 places de stationnement prévues en haut du chemin d'accès seraient positionnées sur une zone humide.
- Il serait nécessaire d'empêcher tout stationnement sur le chemin de la Corbinais à la Poissonnière (dangerosité, gêne à la circulation et risque d'incendie).
- Un tel aménagement risque d'avoir un impact sur la faune sauvage sur cette rive préservée de la Vilaine. Des inquiétudes sont exprimées pour le devenir de cette faune.
- Il est nécessaire de bien anticiper car les manifestations déjà organisées sur le site ont suscité l'envie. La fréquentation, notamment pendant la période de confinement a été intense (plusieurs dizaines voire plus d'une centaine de personnes sur site simultanément qui se baignaient dans le plan d'eau).
- Les risques liés au site (falaise, profondeur du plan d'eau, présence de nombreuses parties métalliques vestiges de l'exploitation de la gravière) sont notables et à prévenir en urgence.
- L'enlèvement de l'ancien quai de déchargement présent sur la partie Sud du site en bord de Vilaine est à prévoir.
- La remise en état du chemin utilisé lors de la manifestation « Belle Vilaine » est souhaitable.
- Un panneau de voie sans issue serait à implanter sur le petit chemin situé en haut du village de la Corbinais car les GPS y envoient les automobilistes.
- Dans le cadre de l'aménagement, il faudra prévoir la gestion des déchets (conteneurs avec un vidage suffisamment fréquent).
- L'aménagement de chemins de 3 m de large est inadapté aux chemins creux et arborés existants.
- Souhait de mise en œuvre d'études participatives.

Éléments de réponse :

- Le projet global comprend un socle d'aménagement et également un projet de développement touristique (navigation ...) et agricole.
- Aujourd'hui l'option prise pour la voie des rivages est plutôt d'être en recul dans les terres. On est désormais à 80 % sur des chemins qui existent. Il n'est donc plus question de doubler le halage.
- Le projet concerne Rennes Métropole. Pour autant les communes de Guichen et Goven ont été rencontrées. On est sur deux démarches différentes et le travail commun a porté essentiellement sur Pont-Réan.
- L'évolution des projets suite aux demandes des habitants est possible en accord avec le maître d'œuvre. Cela s'est pratiqué sur la Préalaye. Certains choix ne sont plus modifiables, les marchés étant passés. C'est le cas du banc circulaire en béton prévu sur le Nord du site. Pour autant, une attention particulière a été portée au choix des matériaux. On est sur du rustique. Hormis ce banc, tous les équipements sont constitués de bois (abri, chambre d'orientation, transat, jeux pour enfants, pontons). L'ensemble du mobilier est adapté et positionné pour ne pas faire obstacle aux mouvements d'eau.
- Le deuxième parking situé au plus près du site est important pour conserver l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux groupes (accueils de loisirs qui viendraient passer la journée sur site ...).
- La question du positionnement du parking haut en zone humide va être revue sur site avec le maître d'œuvre. Il sera bien évidemment déplacé si la zone humide est avérée. Un retour sera fait aux riverains avant d'entamer les travaux.
- L'ouverture du lieu à des usages familiaux devrait permettre de créer une « autorégulation ». Plus les familles fréquenteront le site, moins il y aura d'usages de type « rave party ».
- Des moyens seront mis en œuvre pour interdire le stationnement sur le chemin de la Corbinais (arrêté municipal, verbalisation ...). De même les arrêtés seront pris et des affichages réalisés pour interdire la baignade et les feux lorsque le plan d'eau aura été acquis (si accord des propriétaires sur cette cession).
- Globalement, le projet prend largement en compte le respect de la faune et la flore. Il semble plus cohérent en termes de développement durable d'engager un aménagement sommaire de ce site à destination des familles de Laillé plutôt que de faire le constat de leurs déplacements automobiles pour se rendre à Saint-Malo, Cancale, La Baule ... le week-end. Il n'y aura pas de coupe d'arbres hormis le défrichage de quelques espèces endémiques (saules par exemple).
- Il n'est pas question de modifier le gabarit des chemins creux existants qui seront conservés. Le gabarit de 3 mètres est adaptable aux données locales. En toute hypothèse, cette partie du projet interviendra à long terme (plus de 10 ans).

- Dans l'immédiat, le nécessaire va être fait pour implanter un panneau de voie sans issue sur le petit chemin nord-ouest du village de la Corbinais.
- Rennes Métropole et la commune s'engagent sur un retour concernant notamment l'implantation en zone humide du parking avant le début des travaux. Ceux-ci sont subordonnés à l'accord des propriétaires privés. En cas de réponse positive rapide, ils pourraient démarrer dès novembre. Leur montant est de l'ordre de 800 000 €.

Éléments de précision postérieurs à la réunion :

- Après vérification, le montant des travaux est moins élevé qu'annoncé lors de la réunion : 500 000 €.
- Le parking nord est situé sur un terrain dont nous Rennes Métropole n'a pas encore la maîtrise foncière. Il ne sera donc pas réalisé dans le cadre des travaux actuels.